

Second livret

⁽¹⁾ Époux ou Père

Prénoms Dorian

Nom ⁽²⁾ COZZOLINO

Né ⁽³⁾ le 6 novembre 1982
à 18 heures 00
à Créteil (Val-de-Marne)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Michel
COZZOLINO
et de ⁽⁵⁾ Corinne Renée
RIMBAULT

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°** 1272
le ⁽⁶⁾ 21 mars 2016

Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁸⁾

Mariage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT
le 14 mai 2016

Il a été déclaré ⁽⁸⁾
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** 19

Mentions marginales ⁽⁷⁾

Néant

⁽¹⁾ Épouse ou Mère

Prénoms Gaëlle Marie Sabine

Nom ⁽²⁾ SAMIEZ

Née ⁽³⁾ le 21 mai 1991
à 09 heures 55
à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Serge Roger Alain
SAMIEZ
et de ⁽⁵⁾ Chantal Marie Catherine
TREHAUT

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°** 2156
le ⁽⁶⁾ 31 mars 2016

Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁸⁾

à 14 heures 40

le 12 juin 2018



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{me} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été

Délivré conformément aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽¹⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de naissance n° 32
 Le 4 janvier 2016
 à 03 heures 25
 est né(e) ⁽²⁾ Alessia, Chantal,
Corinne COZZOLINO

(dusexe) féminalisaut à Saint-Gaurice
(Val-de-Maurice)

reconnue(e) ⁽³⁾ le 5 janvier 2016 en cette
 Mairie par le père

Délivré conformément aux registres, le 28 juin 2018
Mentions marginales ⁽⁴⁾ _____

L'Officier de l'Etat-Civil
par délégation



Valérie MANCEAL

Délivré conformément aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n° _____

Délivré conformément aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁶⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (seulement deuxième, troisième...).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie », « 2^{de} partie » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le ... à ... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrire sur l'acte constitutivement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le ... » ou « Décédée le ... ».

Deuxième extrait

Extrait de l'acte de naissance n° 105
Le 21 février 2017
à 12 heures 25
est né(e) **Diego**

COZZOLINO

du sexe **masculin** à **TOURNAN-EN-BRIE (77220)**

à

reconnu(e)¹⁴

Délivré conforme aux registres, le **21 juin 2018**

Mentions marginales¹⁵

numéro 105

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

à

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales¹⁶

L'officier de l'état civil
Sceau

Troisième

Extrait de l'acte de naissance n° 287
Le 01 juin 2018
à 08 heures 18
est né(e) **Elena**

COZZOLINO

du sexe **féminin** à **TOURNAN-EN-BRIE (77220)**

à

reconnu(e)¹⁴

Délivré conforme aux registres, le **21 juin 2018**

Mentions marginales¹⁵

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

à

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales¹⁶

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie ... » 2^{re} partie ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée l'acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française, la situation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : a) de l'épouse (Acte n° n° 1 à 11)

b) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire « par ... (prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(4) Inscrire sur l'acte positivement à l'établissement du présent extrait.

(5) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2589
 Le 11 octobre 2021
 à 22 heures 40
 est né(e) **Pascale**

COZZOLINO

(1) du sexe **féminin** à **Meaux**
(Seine-et-Marne)

□

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le **12 OCT. 2021**

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n° _____

□

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le _____

à _____

heures _____
 est né(e) _____

du sexe _____ à _____

□

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

Extrait de l'acte de décès n° _____

□

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la situation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de filiation ». NOM de la mère : _____.

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».